



INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION



Décembre 2020 N° 014

**INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL**

CENTRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES DE L'EDUCATION**

Directeur de Publication : Dr BERTE Zakaria, IPNETP

Secrétaire de Publication : Dr KONE Koko Siaka, IPNETP

Directeur Scientifique : Pr Kanvally FADIGA, ENS

Membres du comité scientifique

Pr BAHA Bi YOUZAN D. : Université de Cocody Abidjan

Pr KOUADIO Bénié Marcel : Université de Cocody Abidjan

Pr SANGARE Moustapha Karam..... : INPHB, Yamoussoukro

Pr GBONGUE Jean-Baptiste : IPNETP, Abidjan

Dr BERTE Zakaria : IPNETP, Abidjan

TABLE DES MATIERES

I - Editorial	
Zakaria BERTE	7
II - La construction des rapports sociaux de genre dans les manuels scolaires du primaire	
Tra Lou.....	9
III - L'ÉCRITURE DE L'ÉROTISME DANS « Dans l'ancre du loup et Opération Fournaise » de Régina YAOU	
YAO Djeth Luc-Arsène - <i>Département de Lettres Modernes Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo (Côte d'Ivoire)</i>	37
IV - Africanté, africanismes et modèles littéraires africains dans <i>douceurs du bercail d'aminata sow fall</i>	
KOUADIO Kouakou Daniel - <i>Lettres modernes - Université Peleforo Gon Coulibaly (Korhogo, Côte d'Ivoire)</i>	59
V - Genre et motivations à l'usage d'internet Chez les adolescents en Côte d'Ivoire	
Gbomené Hervé ZOKOU ¹ , N'GUESSAN Kodjo Rodrigue ² et NINDJIN Malan Alain Michel Aka ³	81
VI - Influence du leadership transformationnel des dirigeants Sur l'implication affective du personnel dans un contexte de démarche qualité : <i>cas du Trésor public de Côte d'Ivoire</i>	
SEHI Bi Tra Jamal, <i>Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan-Cocody ; Laboratoire d'Études et de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales (LERISS)</i> RABET Zéhi Augustin, <i>Université Alassane Ouattara de Bouaké ; Laboratoire de Recherche en Gestion des Entreprises (LA.R.G.E)</i>	101
VII - Déficit de travail décent des jeunes et Travail des enfants au Togo	
KONE Koko Siaka, EHOUE Assi Blaise, <i>Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Département des Formations Tertiaires</i>	129

¹ZOKOU Gbomené Hervé, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Enseignant-Chercheur, Sociologie de l'Éducation, courriel : nadrey.zok@gmail.com.

²N'GUESSAN Kodjo Rodrigue, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle (INSAAC), Enseignant-chercheur, Sociologie Criminelle.

³NINDJIN Malan Alain Michel Aka, Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), Informatique de Gestion, Formateur de Formateurs.

VIII - Gouvernance locale et persistance de l'insalubrité dans la commune de Bingerville OKOU Kouakou Norbert, <i>Enseignant-Chercheur à Université Félix Houphouët Boigny</i> YAPI Latto Ruphin, <i>Doctorant en Sociologie à Université Félix Houphouët Boigny</i>	149
IX - John Locke, un assoiffé de tolérance religieuse Konan Yao Olivier, <i>Docteur en philosophie politique et sociale</i> <i>Université Alassane Ouattara, Bouaké – Côte d'Ivoire</i>	175
X - La régulation de la religion dans le village d'Akouai Santai, sous-préfecture de Bingerville (cote d'ivoire) : une réponse à la dynamique du système politique à l'échelle nationale Thierry DAN ⁴	201
XI - Tolérance et équilibre social chez John Locke N'gouan Koffi Hyanick Hermann <i>Docteur en philosophie politique et sociale - Université Alassane Ouattara</i> <i>Bouaké – Côte d'Ivoire</i>	223
XII - Politique de cohésion sociale et reconstruction des liens sociaux dans le Guemon : cas des villages Niambly, Duekoué village, petit-Duekoué et Fengolo dans la sous-préfecture de Duekoué GUE Matorma Rachelle,	265
XIII - Perception du Centre d'Observation des Mineurs (COM) d'Abidjan par les mineurs incarcérés et persistance dans les actes antisociaux NIAMKE Jean Louis ⁵ - Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan) ZEZE Marie-Thérèse Dahonnon ⁶ - Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan)	273

⁴ Doctorant à l'institut d'Ethnosociologie à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, membre du Laboratoire de Sociologie Économique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE), dan_thry@yahoo.fr.

⁵ Maître-Assistant de Sociologie.

⁶ Doctorante en Sociologie.

TOLÉRANCE ET ÉQUILIBRE SOCIAL CHEZ JOHN LOCKE

N'gouan Koffi Hyanick Hermann

Docteur en philosophie politique et sociale - Université Alassane Ouattara
Bouaké – Côte d'Ivoire
nhyanick@gmail.com

RESUME

Les crises qui épouvantent le XXI^{ème} siècle réactualisent la pensée de John Locke, car nombre d'entre elles faisaient déjà l'objet de ses investigations. Les questions d'ordre religieux, politique, des problèmes relatifs aux droits humains, à l'éducation et à l'indépendance des peuples ont été vécus et analysés par lui. Face à ces réalités, il invite le genre humain à militer en faveur de la culture de la tolérance pour garantir le vivre-ensemble, la paix et le progrès de l'humanité.

Mots clés : Culte de l'identité, Culture de la citoyenneté, Crise, Laïcité, Paix, Politique, Religion, Société, Tolérance.

ABSTRACT

The terrifying crises we are experiencing in the 21th century update John Locke's thought just because many of them were addressed by him way before. Issues like religious and political ones as well as those related to human rights, to education and to people's independence were experienced and analyzed by him. Indeed, to cope with those issues, John Locke invites human race to advocate for tolerance so as to guarantee social cohesion, peace and human progress.

Keywords :

Cult of identity, Crisis, Sense of citizenship, Secularism, Peace, Politics, Religion, Society, Tolerance.

INTRODUCTION

Depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine en passant par l'époque médiévale, la notion de tolérance n'a cessé d'alimenter les conversations. Bien que beaucoup de choses aient été dites avec insistance sur ce concept, elle demeure toujours d'actualité. La raison en est que, malgré le nombre de campagnes de sensibilisation à la tolérance, notre société continue d'être en proie à d'innombrables conflits. Ce véritable paradoxe pousse nombreux éclairés à s'investir ardemment dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le philosophe anglais, John Locke, n'est pas resté en marge de ce combat. Dans ses écrits, il milite vivement pour la promotion du pardon, de l'acceptation du différent. Cette invite à la culture de la tolérance lui est si chère car elle est, selon lui, indispensable pour la garantie du vivre-ensemble, la paix et le progrès de l'humanité. L'objectif de cette étude est donc de montrer, à l'instar de Locke, le bien-fondé du culte de la tolérance dans nos sociétés. Mais, que recouvre cette notion pour que Locke en face l'une des conditions de la stabilité sociale ? Telle est la question centrale à laquelle ce travail se propose de répondre. Pour y parvenir, nous analyserons dans un premier temps les causes fondamentales des crises sociales. Dans un second moment, nous exposerons les mécanismes lockéens qui favorisent la culture de la tolérance. Dans un troisième temps montrer les avantages liés à la pratique de la tolérance.

1-Origines des crises sociales

Lorsqu'on recherche les origines des principaux conflits sociaux, celles qui ne passent pas sous silence sont, bien évidemment, le fanatisme religieux et le prêche de l'identité.

1-1- Le fanatisme religieux et la naissance des antagonismes

Le fanatisme religieux, du le Moyen Âge jusqu'au siècle présent a favorisé et continue d'être à la base des méfiances entre les hommes. Il a servi et ne cesse d'être l'un des piliers sur lequel d'aucuns se sont appuyés et s'appuient pour arracher à leurs congénères leurs droits les plus élémentaires. La quasi-totalité des communautés situées aux quatre coins de la planète n'ont pas échappé à ce phénomène délétère. En Europe, la période médiévale a

profondément été marquée par des troubles issues des malentendus entre religieux de différentes communautés. Ces crises ont été provoquées, en grande partie, par l'Église Catholique qui a réussi à s'inféoder au politique.

Assise, en effet, sur des dogmes qu'elle juge infaillibles, à savoir qu'elle est l'unique détentrice de la vérité en matière de religion, de la volonté de Dieu, de la conduite à tenir pour atteindre le créateur de l'univers, qu'elle est l'élue de Dieu pour guider son peuple et qu'en dehors de ses pratiques, les autres ne seraient que de l'idolâtrie, l'Église Catholique, inféodée au politique, n'exhorte plus le peuple à adhérer à ses principes, elle l'exige désormais. Pour sa défense, elle déclare que Dieu a confié à l'autorité de l'Église Catholique le genre humain. En cette autorité politique, qui est le représentant de Dieu sur terre, Dieu a imprimé une grande sagesse afin qu'il oriente tout homme à observer sa volonté. La tâche qui l'attend est donc la mise en œuvre de tous les moyens pour soumettre résolument tous les hommes, sans exception, aux commandements de Dieu. Pour ne pas faillir à sa mission et parce que la diversité de religions et de cultes engendre des conflits à cause de l'instinct de domination de l'homme, l'Église refuse de laisser libre champ à chaque individu de pratiquer une religion ou un culte autre que celle/celui recommandé (é) par Dieu. En d'autres termes, « seule l'unité des croyances pouvait assurer l'unité du pays » (L. J. Rataboul, 1982, p. 15) car l'homme, étant cet être animé par un désir de domination, sera tenté d'imposer ses idées à ses semblables. Ces derniers ne partageant pas ces idées vont à leur tour lui imposer les leurs. C'est ainsi que naissent les conflits dans la cité. Pour donc empêcher tout désordre dans la société, les dignitaires Catholiques n'entendent pas admettre « deux religions différentes et contraires » (J. Locke, 1992, p. 18). Convaincue, « qu'il ne saurait avoir de salut en dehors de ses propres termes » (J. Locke, 1992, p. 18), c'est-à-dire en dehors de ses enseignements, L'Église Catholique, avec l'aval des « autorités politiques coordonnaient beaucoup d'efforts pour » (A. Corbin, 2007, p. 231) « réprimer, fermer la bouche, enlever la liberté de réunion ou d'association » (P. Sassier, 1992, pp. 32-33) à tous les individus ou groupes de personnes qui ne se pliaient pas aux normes du catholicisme.

Devant ces violences répétées, plusieurs voix vont se lever pour remettre en cause ces pratiques. Dans les rangs des pourfendeurs de ces actes des Catholiques jugées incommodes, on enregistre des ecclésiastiques

de hauts rangs. Indignés par cet évangile, ils ont exhorté l'Église Catholique de s'éloigner des mauvaises interprétations de la Bible. Pour se donner raison, c'est-à-dire, pour prouver que leurs congénères qui s'adonnent à ces pratiques baignent dans le faux, ils ont souhaité que le Livre Saint soit accessible à tous afin que les fidèles s'en aperçoivent eux-mêmes. Ils ont même suggéré que la Bible soit traduite dans toutes les langues afin d'éviter la perversion des recommandations de Dieu. Tel est le témoignage des Témoins de Jéhovah en ces termes : « Plût à Dieu que chaque paroisse (...) ait une bonne Bible et de bonnes interprétations de l'évangile, que les prêtres les étudient assidûment, et qu'ils enseignent vraiment l'évangile et les commandements de Dieu au peuple » (Revue des témoins de Jéhovah, 1901, p. 310.). La Bible fut traduite en plusieurs langues, à savoir « en langue anglaise » (Revue des témoins de Jéhovah, 1901, p. 309), allemande, française, des traductions qui furent, d'ailleurs, accueillies par la grande majorité du peuple.

Dans une société où les dirigeants sont sous l'influence de l'Église Catholique, de telles attaques à l'encontre de cette autorité suprême ne seront pas sans conséquences, surtout quand elles sont perpétrées par des ecclésiastiques. À tous ceux qui ont tourné le dos à Rome, à ses dirigeants et à ses principes et pratiques, seront désignés « le nom de protestant ». (Revue des témoins de Jéhovah, 1901, p. 317), « ce qui valut à nombre d'entre eux d'être emprisonnés, torturés ou brûlés vifs » (Revue des témoins de Jéhovah, 1901, p. 311). Ce fut le cas de John Wycliffe et de ses disciples en Angleterre, de Jan Hus et ses adeptes en République Tchèque, de Jérôme Savonarole et ses partisans en Italie, de Martin Luther et ses fidèles en Allemagne, d'Ulrich Zwingli et ses adhérents en Suisse.

Comme on peut bien le constater, l'inflexibilité de l'Église Catholique et la résolution de ceux considérés comme hérétiques à vouloir leur indépendance ont débouché sur des scènes de violences tout au long de la période médiévale. Toutefois, force est de noter que cette période n'est pas la seule où l'humanité a connu les pires formes d'inhumanité.

Aujourd'hui, les crises nées du fanatisme religieux persistent. Elles sont plus manifestes dans les États théocratiques. Dans ces localités, le pouvoir politique qui, dans les normes a la tâche de veiller sur chaque membre de la communauté, de protéger tout citoyen contre toute violation de ses droits

fondamentaux est, dans la plupart du temps, l'acteur principal des conflits inter-religieux qui endeuillent le peuple. Il cautionne et encourage, en effet, les persécutions des minorités religieuses par des lois qu'il édicte. Pour ses intérêts privés, le pouvoir politique s'est fait le serviteur de la communauté religieuse dominante. Cet état de fait est perceptible dans bon nombre de pays du Maghreb francophone où les chrétiens sont minoritaires. C'est le cas de l'Algérie où ils (les chrétiens) représentent 0,3% de la population et 0,6% au Maroc (G. Douguely, 2010). Ces pays à forte communauté musulmane ont fondé leurs constitutions sur les principes islamiques. Si les textes de ces États autorisent la liberté d'expression et de culte, il ne faut pas manquer de signaler qu'il existe un large fossé entre le dire et le faire. En pratique, cette liberté d'expression est fortement limitée. Notons à titre d'exemplarité qu'en « Mars 2008 treize lieux de cultes protestants ont été fermés en Algérie dans la région du Tizi-ouzou », simplement, parce que les autorités politiques étaient mécontentes de la conversion d'« environ 2000 personnes » (G. Douguely, 2010) au protestantisme. Au Maroc, « plusieurs dizaines de chrétiens, travaillant dans un orphelinat à Ain Leuh ont été reconduits à la frontière, accusés de tentative de propagation du credo évangéliste » (G. Douguely, 2010). Ces mesures d'exclusion sont d'ailleurs les raisons de la faiblesse du nombre d'Églises dans ces États.

En Indonésie, pays contenant la plus grande proportion de musulmans au monde, on observe aussi des violences et des discriminations à l'encontre des minorités religieuses, notamment la minorité ahmadie. L'ahmadisme est un mouvement religieux islamique qui accepte les textes sacrés et qui refuse la thèse selon laquelle « le Prophète Mahomet serait le dernier » (R. Bartolo, 2011) tout en proclamant son fondateur Mirza Ghulan Ahmad comme tel. Considéré comme déviant et hérétique par le gouvernement, cette minorité musulmane est constamment victime des mesures d'isolement de la part des autorités politiques. En juin 2008, par exemple, le Président indonésien signait un décret stipulant « l'arrêt de la propagation d'interprétations et d'activités déviantes des enseignements de l'islam incluant la diffusion de la croyance selon laquelle il y a un autre prophète après le Prophète Mahomet » (R. Bartolo, 2011). Cette décision a eu pour conséquence une résurgence des actes violents à l'encontre de la minorité ahmadie. De nombreuses « attaques

contre les mosquées et centres de la minorité ahmadie » (R. Bartolo, 2011) ont été enregistrées entre 2010 et février 2011 suite à ce décret gouvernemental.

Ce qui précède laisse apparaître que les guerres religieuses sont le plus souvent encouragées par les autorités politiques dans les contrées à forte communauté musulmane. Toutefois, il est bon de savoir que dans certaines régions où cette religion est minoritaire, ses adeptes sont généralement victimes de violence, et ce, sous l'œil passif et souvent complice des pouvoirs politiques. Ainsi, en Inde, notamment depuis l'arrivée au pouvoir du parti nationaliste hindou en 1998 et au Sri Lanka, les attaques se multiplient contre les musulmans qui, cette fois se retrouvent dans le camp des minorités

S'il est sans conteste que le fanatisme religieux fait connaître à l'humanité des crises sans précédentes, notons qu'il est loin d'être la seule cause des conflits intra-communautaires. Ceux provoqués par le prêche de l'identité ne peuvent passer sous silence.

1-2- Le culte identitaire et l'expansion des tensions sociales

Affirmer que le fanatisme religieux est la seule source des troubles sociaux serait faire preuve de mauvaise foi. Le culte identitaire a été et continue d'être à la base d'affrontements violents. Mais, que faut-il entendre par le concept de culte identitaire ? Ce concept renvoie à

la manipulation des hommes par l'élite politique et la mise en place d'une idéologie totalitaire décadente (...) qui fait rejaillir des critères fallacieux et discriminants de taille (...) pour distinguer un citoyen de première qualité de celui de seconde qualité, pour reconnaître un national pur-sang du métis ou d'un autre individu appartenant à un autre groupe ethnique considéré comme envahisseur, comme étranger au visage étrange, pour chosifier le citoyen comme des pièces détachées d'un véhicule où l'on peut reconnaître l'originale et l'adaptable.(S. Diakité, 2014, p. 84.).

De cette définition, il est à retenir que le culte identitaire ne fait référence à rien d'autre qu'à la catégorisation, à la classification des individus issus d'une même communauté. C'est, en termes simples, une entreprise des élites politiques visant à diviser la population, en recherchant les individus de souche pure d'une communauté donnée. Une fois déterminée, il sera collé sous le dos de ceux-ci l'étiquette de citoyens "originaux". À ces citoyens dits "authentiques" seront accordés, de la part des pouvoirs politiques, un remarquable traitement de faveur. Les autres membres de la communauté qui, à raison ou à tort, seront considérés comme des étrangers, des ennemis de la cité, qu'on doit s'en méfier, au demeurant les exclure de la cité. Mieux, il faut entendre par le concept de culte identitaire la glorification de la différence. Glorifier la différence, c'est exalter l'être considéré comme pur, « authentique, l'être vrai, l'être unique, le modèle idéal, (...) l'être différent des autres par sa perfection ». (S. Diakité, 2014, p.106).

La quasi-totalité des pouvoirs politiques ne se sont pas départis de cette pratique. Si l'on se souvient de la ségrégation raciale aux États-Unis et dans nombre de pays européens, il ne faut pas perdre de vue que depuis l'accession de la majorité des pays africains à l'indépendance, la glorification de la différence n'a cessé d'être au centre de leurs actions. Se disant garants de la propriété, c'est-à-dire gardiens des droits et libertés individuelles et de l'égalité, nombre des pouvoirs politiques africains n'ont pas manqué et ne manquent pas d'instaurer des règlements, des décrets et des lois pour contrôler l'identité des composants de leurs cités respectives. Cette pratique a fait naître des idéologies de haine comme le tribalisme, la xénophobie. Que faut-il entendre par ces concepts ?

Le tribalisme, c'est d'abord « lorsque l'adhésion à un parti politique se fait par référence au seul critère de l'origine socioculturelle ou provinciale. Lorsque les ralliements politiques se font sur la commune appartenance linguistique » (Sinzogang). Ensuite, lorsque ce parti, une fois à la magistrature suprême, c'est-à-dire, une fois aux commandes de la gestion du pays, s'évertue à faire la promotion du régionalisme. Cette politique, selon plusieurs témoignages est, de nos jours celle adoptée par la plupart des politiques africains. Loin d'être une vue de l'esprit, comme d'aucuns pourraient le penser, plusieurs exemples peuvent témoigner de cette dérive tribaliste de ces autorités politiques africaines. Certains pays africains ont

sombré et continuent de sombrer dans les abîmes après avoir été lestés par le boulet du tribalisme. Le cas de la Guinée, tel que décrié par Ismaël Condé, porte-parole de la coalition composée de plusieurs partis politiques non alignés, dénommée "Guinée une et indivisible", peut être pris en témoin.

Selon Condé, depuis l'ère du parti unique jusqu'à l'avènement du multipartisme, le tribalisme s'est affiché publiquement dans son pays. En jouant sur l'ethnie et surtout sur la région, les hommes politiques ont plongé la Guinée dans des situations confuses et désastreuses. Le sentiment ethnique et régionaliste est si ancré dans la politique qu'il influence le choix des dirigeants lorsqu'il s'agit de nomination dans l'administration publique comme privée. Il n'est pas rare qu'on offre à tel individu un emploi au détriment de tel autre plus qualifié à cause de ses origines. En fustigeant cette pratique, Condé expose à la face du monde les graves violations flagrantes de la propriété du peuple guinéen, mais surtout des peuples africains par leurs dirigeants politiques. Même les dirigeants politiques de la Côte d'Ivoire ne sont pas exempts de cette nouvelle forme de racisme. Si en Guinée, et dans plusieurs pays africains, les pouvoirs politiques se sont appropriés le tribalisme comme système royal pour la gestion de leur société, la Côte d'Ivoire, en plus de cette pratique, connue sous le concept de "rattrapage" a ajouté la xénophobie.

Par définition, la xénophobie est un état d'esprit hostile ou haineux envers les étrangers. Mais, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ne stipule-t-elle pas en son article premier que tous les hommes sont tous égaux ? Si tel est le cas, d'où vient cette étiquette d'étrangers que l'on colle sur le dos de nos semblables allant jusqu'à les haïr ? Haïr son semblable, n'est-ce pas nier son existence ? Avec un brin d'honnêteté, chacun reconnaîtrait cet état de fait et s'éloignerait de cette idéologie. Malheureusement, les dirigeants politiques, qui, dans les normes devraient étouffer tout acte d'intolérance sont ceux-là même qui sont les auteurs des exclusions de certains de leurs compatriotes dans l'unique fin d'assouvir leurs intérêts égoïstes. Jusqu'à présent, les politiques ivoiriens continuent cette pratique.

Selon plusieurs observateurs et des personnalités politiques ivoiriennes, au cours de ces dernières années, les autorités politiques qui se sont succédé dans ce pays se sont tour à tour appropriées du concept

d'"ivoirité" à des fins personnelles. Certains « ivoiriens sur des fausses bases » (D. Gadou, p. 71.) ont été taxés d'étrangers et torturés par conséquent. C'est le triste constat fait par l'organisation des défenses des Droits de l'Homme Human Rights Watch (HRW) publié dans son rapport intitulé : "*le Nouveau racisme : manipulations politiques et l'ethnicité en Côte d'Ivoire*". Dans ce rapport, cette organisation met à nu cette stratégie à caractère xénophobe dont s'en sert la quasi-totalité des dirigeants politiques africains, en particulier ceux de la Côte d'Ivoire et qui a conduit ce pays à la fracture sociale. Contrairement au philosophe ivoirien Boa Thiémélé, pour qui l'ivoirité originelle signifie « une symbiose harmonieuse et un brassage » (R. B Thiémélé, 2015, p. 82) des différentes cultures et ethnies de la Côte d'Ivoire, Human Rights Watch estime que ce concept réactualisé par les hommes politique en 1995 a eu pour conséquence la divisions des individus vivant en Côte d'Ivoire.

Si Boa Thiémélé soutient qu'à l'origine le concept renvoyait à l'union des peuples ivoiriens, il reconnaît que les hommes politiques ont fait de ce terme une idéologie de propagande. Il n'ignore pas que des personnes « en ont profité pour s'emprendre à des étrangers » (R. B Thiémélé, 2015, p. 62) et à les haïr. Cette haine aveugle des allogènes s'est tellement intensifiée que d'autres ivoiriens ont été traités, sur fond de préjugés d'étrangers. Selon Guillaume Soro, les victimes principales de cette idéologie d'exclusion furent les ivoiriens du nord. Voici à ce propos son témoignage : « pour les promoteurs de cette pensée nauséabonde, il s'agissait de faire des immigrés le boucémissaire de leur malheurs (...) et comme les burkinabés et maliens ne suffisaient pas à assouvir leur soif de haine, c'est jusqu'à leurs concitoyens du nord que s'est étendue leur vindicte » (S. Guillaume, 2005, p. 13).

Enfonçant le clou, Human Rights Watch ajoute que cette situation s'est plus accentuée durant la période du coup d'État en 1999. La raison en est que le pouvoir politique de cette époque avait ajouté à la constitution un amendement exigeant que tout candidat aux élections présidentielles ait ses deux parents non seulement Ivoiriens mais nés sur le sol ivoirien. En d'autres termes, tout individu dont l'un des parents biologiques ou les deux n'a pas vu le jour sur le territoire ivoirien ne peut être considéré comme ivoirien. Par conséquent ne peut prétendre avoir le pouvoir politique entre ses mains.

Cette mesure a conduit, selon Human Rights Watch au rejet de la candidature de certains prétendants à la présidence, soupçonnés d'être des étrangers. Cette action du pouvoir politique de cette époque avait, selon Guillaume Soro « de disqualifier une large partie des habitants de la Côte d'Ivoire du jeu politique » (S. Guillaume, 2005, p. 13). Tel est également la conclusion de Human Rights Watch et de plusieurs observateurs internationaux. Elle serait même pour eux la principale cause des troubles observés dans cette partie du monde. Yacouba Konaté est d'ailleurs l'un des partisans de cette thèse. Pour la défendre voici ce qu'il note selon Dakouri Gadou :

le parti pris qui consista à déclarer [des candidats d'] étrangers en a fait le symbole vivant des Ivoiriens qui (...) se sentent rejetés par un ensemble de dispositifs souvent implicites et illégaux, mais ont tous subis comme des harcèlements et des injustices. Quand en 1999, [on] déclara [leurs Certificats] de Nationalité faux, quand la justice de l'époque soumit [leurs mères] à des interrogations visant à découvrir que [leurs mères ne sont pas leurs mères], et plus tard, quand la cour suprême du gouvernement de transition [les déclara inéligibles], [plusieurs personnes se sont senties] concernées, (Y. Konaté cité par D. Gadou, pp. 69-70).

Se disant souffrir un jour ou l'autre, parce que se trouvant dans la même situation. Selon le philosophe ivoirien, les peuples opprimés, las de souffrir de la persécution du pouvoir politique, auraient pris les armes pour réaliser cette prophétie de J. Haesaret : « quand la foi fléchit, quand la raison hésite, (...) une guerre restaure à point l'unité menacée » (J. Haesaret, cité par D. Gadou, p.70.). Il faut saisir de ces propos de cet auteur qu'il ne faut pas hésiter d'user de la violence pour contraindre le pouvoir politique à respecter ses engagements vis-à-vis du peuple.

De toute évidence, le prêche de l'identité, promu par les pouvoirs politiques, a contribué, tout comme le fanatisme religieux, au dépérissement de la planète. Pour parer à cette situation dramatique, Locke recommande au genre humain de cultiver la tolérance.

2- Locke et le souci d'une société tolérante

« Le désir est l'essence de l'homme » (B. Spinoza, 1965, p. 165) pour dire que l'homme est de nature un être désireux parce qu'il éprouve des besoins. Au nombre de ceux-ci, nous décelons ce désir ardent de dominer, de régner, de diriger. De ce fait, partout où souffle un vent de pouvoir, il accourt pour se l'accaparer. Dans cette quête, il n'est pas rare d'entendre certains se réclamer être des envoyés de Dieu et tenter par des moyens peu orthodoxes d'imposer leur croyance à l'ensemble de la communauté. D'autres n'hésitent pas à clamer la supériorité de leur culture en niant, par la même occasion, les cultures autres. Devant ces pratiques, qui se soldent par des conflits sociaux, Locke exhorte le genre humain à être tolérant. Mais que signifie ce vocable dans le langage lockéen ?

La tolérance dérive « du latin *tolerare*, [qui signifie] supporter » (P. Sassier, 1992, p. 9.). Elle renvoie à « la capacité de prendre sur soi afin de supporter et laisser exister ce qui nous est désagréable. Elle n'a de raison d'être que lorsqu'une chose nous indispose » (P. Evanian, [http //lmsi.net/Limites-et-mA-c-rites-de-la-tolA-c](http://lmsi.net/Limites-et-mA-c-rites-de-la-tolA-c)). Autrement dit, la tolérance est une attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser différente de celle qu'on adopte soi-même. Mieux, elle est l'indulgence à l'égard de l'opinion d'autrui sur un point de vue qu'on ne partage pas. C'est dans cette logique que s'enregistre Locke quand il exige « la tolérance en faveur de ceux qui diffèrent des autres » (J. Locke, 1992, p.167.) Il faut saisir de ces propos de Locke que la tolérance renvoie non seulement au respect de la croyance de l'autre bien que nous ne la partageons pas mais aussi à son acceptation quoi que différent de nous de par sa culture, sa race. En termes simples, la tolérance est la retenue de toutes actions pouvant nuire à autrui. La tolérance implique donc un effort mutuel d'acceptation et de cohabitation malgré les différences. Au regard de l'histoire de l'humanité qui fait montre de ce que le fanatisme religieux et le prêche de l'identité occasionnent de nombreuses scènes d'intolérances, le penseur anglais estime que la promotion de la laïcité et de la culture de la citoyenneté peuvent contribuer à la réduction de ces crises que connaît notre société.

2-1- La laïcité : une implication de la tolérance

Laïciser la société pour Locke ne signifie rien d'autre que la séparation de la religion de la politique. Autrement dit, c'est éviter l'interférence des religieux dans la gestion de la cité et l'ingérence des politiques dans la religion. Pourquoi une telle prise de position ?

Certains facteurs de son temps, ont influencé son jugement. En effet, à l'époque de Locke, le pouvoir politique était détenu par les responsables religieux. Les exactions commises par ces ceux-ci à l'encontre d'une large partie de la population ont laissé un goût amer au natif de Warrington. Ce constat lui a révélé qu'il est mauvais de concilier, dans la société civile, la politique et la religion. Les hommes religieux, en l'occurrence les autorités religieuses doivent s'abstenir de toute ingérence dans la gestion de la société politique. L'institution des normes religieuses dans la réglementation des mœurs durant la période où les religieux avaient la gestion de la cité a causé un profond mal aux hommes. Face à ce mal, Locke refuse catégoriquement que les religieux détiennent entre leurs mains le pouvoir politique. La religion et la politique, pour lui, n'ont pas la même origine et ne poursuivent pas la même fin. Pour ces raisons, les religieux doivent s'abstenir de toute intervention dans les affaires politiques et vice-versa.

L'Église étant, selon lui, « une association volontaire instituée pour la recherche des moyens du salut » (J. Locke, 1992, p.16.), les autorités religieuses ne sont compétentes que dans la recherche du bonheur des hommes après leur vie sur terre. Or, ce que les hommes attendent du pouvoir politique, c'est « la sauvegarde de leurs intérêts temporels, (...) [et non] à se préoccuper du salut des membres de la société civile » (J. Locke, 1992, p.16.). En d'autres termes, le pouvoir politique qui a pour fin la protection de la vie des membres de la communauté, sécuriser leurs biens matériels et leur liberté dans la cité ne doit pas se soucier du salut de leurs âmes.

Cette assertion de Locke montre aisément que l'exercice du pouvoir politique s'inscrit dans un contexte spatio-temporel. Il concerne uniquement le moment de la vie de l'homme sur terre. Fondé sur le consentement volontaire des individus, il a pour fin la préservation de la vie des hommes, également assurer la sécurité de leurs biens. La finalité de la religion étant

totallement différente de celle du pouvoir politique, Locke estime qu'il faut nécessairement que la religion et la politique soient distinctes. Le philosophe anglais exhorte de ce fait chaque partie à jouer son rôle tout en évitant de se retrouver sur le champ d'action de l'autre. En d'autres mots, les religieux ne doivent pas intervenir dans les affaires politiques, car ils n'ont pas la science requise dans ce domaine. Il en est de même pour les hommes politiques. Pour Locke, vu que la mission de l'autorité religieuse est distincte de celle du pouvoir politique, elle ne doit en aucun cas avoir le pouvoir politique entre ses mains. Toutefois, il est bon de noter que la notion de laïcité, même si elle exige la « sortie de la religion » (M. Gauchet, 1998, p. 9.), ne réclame pas, en revanche, la "sortie de la croyance religieuse", c'est-à-dire l'athéisme de l'autorité politique. La sortie de la religion dont prône la laïcité, signifie sortie d'un monde où la religion est structurante, où elle commande la forme politique des sociétés. Par "sortie de la religion", il faut comprendre le passage dans un monde où les religions continuent d'exister, mais à l'intérieur d'une forme politique et d'un ordre collectif qu'elles ne déterminent plus. C'est dire que la laïcité n'exclut pas les autorités religieuses du pouvoir politique. Ceux-ci, étant avant tout, membres de la société civile, il n'y a aucune raison pour qu'elles ne soient pas désignées par leurs congénères pour les représenter. Dans le cas où le pouvoir politique serait entre les mains d'une autorité religieuse, la laïcité commande qu'elle n'agisse pas dans l'intérêt d'une partie de la population, c'est-à-dire agir au profit de ses coreligionnaires mais dans l'intérêt de tous. Autrement dit, le délégué de la communauté, bien qu'il soit un chef religieux, se doit de se débarrasser, dans l'exercice de sa fonction, de sa casquette d'homme religieux et enfiler celle d'homme laïc. En agissant donc au nom du peuple, l'homme religieux, doit éviter de mettre en avant les normes de sa religion. Le mieux qu'il a à faire c'est d'agir « de manière à autoriser la coexistence » (M. Gauchet, 1998, p. 9.) de la diversité que constitue la communauté. C'est dire que le principe de laïcité exige une nette neutralité religieuse de l'autorité politique quand même celle-ci serait fidèle ou chef d'une religion quelconque.

Laïciser donc la société politique ne signifie pas que les tenants du pouvoir politique doivent être des athées. De ce fait, la théorie de la laïcité qui consiste à séparer l'Église du pouvoir politique ne signifie aucunement que les autorités politiques ne doivent pas avoir foi en un être suprême et

rechercher le salut de leurs âmes. C'est dire que la laïcité n'empêche pas les tenants du pouvoir politique d'être des fidèles d'une religion quelconque encore moins "chefs" religieux. Élevé au rang de représentant de la communauté tout entière, le tenant du pouvoir politique doit « être neutre quant aux convictions de conscience (...) des citoyens » (J. Maclure, www.virgile.net). Cela signifie que l'autorité politique doit s'abstenir de toute implication de l'adhésion de quiconque à une confessionnelle religieuse mais agir selon les exigences de la société politique, c'est-à-dire, agir en faveur de la volonté générale et non dans l'intérêt d'un groupuscule d'individus.

Si la séparation de l'Église de la politique peut participer à la réduction des violences intercommunautaires, le culte de la citoyenneté peut permettre également à une cohabitation plus pacifique.

2-2- La culture de la citoyenneté comme levier de la tolérance

La vie en société ne peut être, en effet, possible que dans le respect du genre humain. Pour cela, toute personne a le droit d'être instruite dès son bas âge aux exigences de la vie communautaire afin de vivre pacifiquement en âge mûr avec ses semblables. Cette instruction des enfants incombe, selon Locke, aux parents en ce sens qu'ils sont les premiers responsables de leur descendance au cours de leur période d'immaturité. Aussi, pense-t-il que les enfants, en bas âge, tiennent leurs parents pour leurs seigneurs, pour leurs maîtres absolus. En cette qualité, ils les craignent. De cette familiarité naturelle, il est plus judicieux pour les parents de « prendre soin de leur progéniture, former l'esprit et gouverner les actions de leurs enfants » (M. Parmentier, 2002, p. 41) de bonne heure, c'est-à-dire dès leur bas âge. Mais pourquoi entamer l'éducation des enfants aux premières heures de leur vie ? Pour Locke, les parents doivent inéluctablement amorcer l'instruction de leur descendance à ce moment car dit-il, c'est la période à laquelle « ils sont le plus dociles, le plus en état de recevoir pli » (J. Locke, 1992, p. 30). En d'autres mots, il faut familiariser très tôt son enfant avec bonnes mœurs car les enfants sont plus obéissants à cette époque de leur vie. Cela sous-entend qu'à l'âge de la maturité, il est difficile à un parent d'avoir encore une influence sur les choix de son enfant. S'il a manqué d'inculquer à sa descendance les bons principes de la vie communautaire au moment où celle-ci était toute petite, une fois majeure, il sera trop tard.

Le résultat attendu des parents dans l'éducation de leurs enfants, c'est de faire d'eux des personnes « vertueuses, utiles à leurs semblables » (J. Locke, 1992, p. 8). C'est dire que dans l'éducation de leurs enfants, il est exigé aux parents d'inculquer les bonnes mœurs à ceux qu'ils ont en charge. Dans leur tâche, ils doivent détourner leur progéniture de tous les vices susceptibles de nuire à la communauté.

Faut-il le souligner, les parents n'éduquent pas leur descendance pour leur seul intérêt. Dans cette entreprise « le bonheur [de la] nation y est si fortement engagé » (J. Locke, 1992, p. 8). La raison en est qu'à l'âge de la maturité, ce sont ces enfants qui seront appelés à gérer les affaires de leur cité. S'ils sont accoutumés de bonne heure aux bonnes mœurs, il n'y a aucune raison qu'ils déçoivent leurs congénères lorsqu'ils seront sollicités par ceux-ci à l'âge adulte pour agir en leur nom. Pour Locke, c'est d'ailleurs l'éducation reçue qui détermine les actes de tout homme. N'a-t-il pas écrit que les hommes « sont bons ou mauvais, utiles ou nuisibles par l'effet de leur éducation » (J. Locke, 1992, p.9) ? On peut déduire que les actions des dirigeants politiques tirent leurs fondements de l'éducation qui leur a été inculquée par leurs parents dès l'enfance. Locke n'a-t-il pas soutenu que « si plus tard les enfants agissent bien ou mal, c'est sur leur éducation que portera l'éloge ou le blâme et lorsqu'ils commettront quelques fautes on ne manquera pas de leur appliquer le dicton ordinaire : c'est la faute de leur éducation » (J. Locke, 1992, p.29) ? Il ne sera donc par hors de propos d'ajouter à la suite de Locke que les autorités politiques, soucieuses du bien-être de leurs concitoyens sont ceux-là à qui leurs parents ont bien pris soin de leur inculquer une bonne éducation. À l'inverse, les gouvernants qui agissent aux mépris de leur population sont ceux dont les parents ont négligé l'éducation. Mais comment les parents doivent-ils s'y prendre pour faire de leur descendance des personnes respectueuses de la dignité humaine ? En d'autres termes, quelle est la méthode à suivre pour bien éduquer son enfant ?

Éduquer un enfant pour Locke, c'est lui inculquer de bonne heure « de bonnes habitudes » (J. Locke, 1992, p.129). Qu'est-ce que Locke entend par cette expression ?

À travers ce concept, le philosophe anglais fait référence aux vertus qui doivent être enseignées aux enfants. C'est dire qu'une bonne habitude est celle qui est contraire au vice. En tant que pédagogue, Locke, dans son enseignement n'a pas manqué de donner quelques exemples de vices que les parents doivent, de tous leurs pouvoirs, détourner leurs enfants. Á la liste des vices que le philosophe anglais exhorte les parents à dérouter les enfants, figure en première ligne le mensonge.

Le mensonge est défini par le philosophe anglais comme « un moyen (...) commode et (...) simple [dont les hommes ont le plus souvent recours] pour couvrir une faute commise » (J. Locke, 1992, p.129). De cette définition, il faut saisir que les hommes usent généralement du mensonge pour se sortir d'affaire. L'être humain y fait recours pour se satisfaire lui-même sans se soucier du tort que cette tromperie peut causer à son voisinage pourvu qu'il trouve son compte. Cette attitude apparaît aux yeux de Locke comme « un vilain défaut » (J. Locke, 1992, p.129) qu'il ne faut, sous aucun prétexte, habituer un enfant. Estimant que les enfants s'accommodent aux comportements par « imitation des personnes qui les entourent » (J. Locke, 1992, p.53), le philosophe anglais conseille, vivement, à ceux qui ont en charge l'instruction des enfants de s'abstenir du mensonge en leur présence. La conséquence qui découle, selon lui, de l'altération de la vérité pour son propre bien en présence d'un tout petit c'est que celui-ci n'hésitera pas à se permettre de faire de même à l'âge adulte. Pire, un tel enfant qui a assisté à la duperie de ses maîtres durant toute son enfance ne trouvera aucune gêne à user du même stratagème pour son profit personnel à l'âge adulte si jamais il a en charge la gestion de sa cité.

Pour détourner l'enfant du mensonge, le philosophe de Wrington recommande aux parents de lui en parler avec mépris et surtout avec « le plus d'horreur possible » (J. Locke, 1992, p.129). Les parents se doivent, en effet, de parler du mensonge à leurs enfants comme un défaut incompatible avec la nature humaine. Il leur incombe, de ce fait, de montrer à leurs progénitures que le mensonge déshonore l'homme. De plus, altérer la vérité « ravale l'homme au rang le plus infime et le plus bas, qui le confond avec (...) la vile canaille » (J. Locke, 1992, p.129). Les parents ont le devoir de faire comprendre à leurs enfants que s'ils souhaitent véritablement garder leur rang

dans la société et mériter dans le monde quelques estime et quelques crédits vis-à-vis de leurs congénères, ils doivent sans hésitation préférer la franchise au mensonge.

Il faut donc retenir qu'une bonne instruction des enfants nécessite que leurs maîtres se retiennent de tout discours trompeur quand ils conversent avec leurs enfants. La justification en est que si les enfants sont habitués à ce fait, s'ils observent cette attitude en leurs instructeurs, ils deviendront eux-aussi dissimulateurs et menteurs lorsqu'ils seront majeurs. Ils ne se priveront nullement pas d'être de véritables renards agissant pour leur propre compte au détriment des intérêts de leurs concitoyens.

Hormis le mensonge, Locke encourage les parents à dompter l'instinct de cruauté de leurs enfants. En constante compagnie des enfants, le philosophe anglais a, en effet, remarqué que ceux-ci « sont enclins à maltraiter toutes les créatures qui sont en leur pouvoir » (J. Locke, 1992, p.113). Locke fait remarquer que les enfants tirent satisfaction dans le tourment des oiseaux, des papillons et autres bêtes qui tombent entre leurs mains. « L'habitude de tourmenter et de tuer des bêtes, [pouvant] (...) les rendre durs et cruels à l'égard des hommes » (J. Locke, 1992, p.129), le secrétaire de Shaftesbury juge utile de débarrasser les enfants de ce sentiment de cruauté à l'égard des créatures qui leur sont inférieures. Cela est un impératif car pour le penseur anglais, ceux qui se plaisent à faire souffrir, ceux qui prennent plaisir à détruire les créatures inférieures dans leur jeunesse sont loin de se montrer compatissants et bons envers celles de leur propre espèce. À ces yeux, ces individus ne feront pas de bons dirigeants s'ils ont le pouvoir politique entre leurs mains. Ils prendront sans aucun doute plaisir à édicter des lois assez sévères et ne s'empêcheront pas de réprimer violemment la population si celle-ci venait à leur demander des comptes.

Pour éviter d'avoir à la tête de nos cités des dirigeants de ce genre, Locke invite les parents à éduquer « les enfants (...) dans l'horreur de tuer ou de tourmenter toute créature vivante » (J. Locke, 1992, p.113). En d'autres termes, les parents doivent apprendre à leurs enfants à ne rien altérer, à ne rien détruire à moins que ce ne soit pour la préservation ou pour le bien des hommes pris dans leur ensemble.

Outre la cruauté, Locke demande aux parents d'éloigner leurs enfants de la violence. Du latin *violentia*, la violence est la « force brutale (...) intense exercée contre quelqu'un » (Dictionnaire Universelle de Poche, 1997, p. 579). En d'autres termes, c'est une force physique ou morale exercée sur une personne. Par force physique, il faut entendre les agressions physiques. Quant à la force morale, on peut relever les intimidations, les chantages, les injures.

Le philosophe anglais fait remarquer que la plupart des parents encouragent leurs enfants à prendre goût à frapper et à se réjouir quand ils ont fait du mal aux autres. Pour, surtout les affermir dans cette disposition, ce sont les histoires ou les récits de batailles et de massacres qui leur sont contés et présentés par leurs instructeurs à travers les livres et les médias. De telles habitudes, nous dit Locke, corrompt l'esprit des enfants. C'est cette idée qu'il traduit en ces termes : « L'honneur et la gloire qu'on accorde aux conquérants, (qui ne sont pour la plupart que les grands bouchers de l'humanité), [égare] l'esprit des jeunes gens ; et ils en viennent à regarder l'art de tuer les hommes comme la grande affaire du genre humain et comme la plus héroïque des vertus » (J. Locke, 1992, p.114). Pour le philosophe anglais, en familiarisant les enfants avec les scènes de violence, c'est-à-dire en encourageant les tous petits à battre leur camarade, à tirer grand plaisir du mal qu'ils leur ont causé, en les habituant à voir leurs amis souffrir, l'on les prépare à agir eux-mêmes de la même façon lorsqu'ils seront grands.

De cette analyse lockienne nous pouvons déduire que les dirigeants politiques qui ont fait et qui continuent de faire de la violence leur bâton de gouvernance sont les individus dont les éducateurs ont manqué d'extirper en eux cet instinct de cruauté à l'état d'enfance. Pour débarrasser l'humanité à tout jamais de ces "fauves", Locke exhorte les instructeurs d'éloigner de bonne heure les encadrés « des principes de violence, de ressentiment et de cruauté » (J. Locke, 1992, p.32).

Si une bonne éducation requiert, pour Locke, aux parents de détourner leurs enfants du mensonge et de dompter leur instinct de cruauté et de violence, elle exige également d'eux d'apprendre à leurs enfants de « dominer leurs désirs » (J. Locke, 1992, p.33). Mais qu'est-ce que le désir ?

Le désir est défini comme une « tendance particulière à vouloir quelque chose » (Dictionnaire Universelle de Poche, 1997, p. 160). Cela sous-entend que l'on désire toujours un objet, une chose qui n'est pas à sa disposition. Mais, si l'assouvissement du désir confère la plénitude, la quiétude ou la paix de l'âme, faut-il le signifier, la possession de l'objet du désir peut parfois nous nuire ou déplaire à notre entourage. Cette réalité amène John Locke à suggérer à tout homme de refuser la satisfaction des désirs qui sont contraires aux recommandations des normes de la cité quand bien même que son assouvissement pourrait lui procurer du bonheur. Mais, comment arrive-t-on à se passer de nos désirs malsains ?

Pour le philosophe anglais, l'être humain parvient à avoir une prise sur ses désirs déréglés par habitude. Aussi, pense-t-il que c'est très tôt que l'homme doit s'exercer à dompter ses appétits. Dans cette entreprise, il doit être accompagné par ses parents. Ceux-ci, pour amener leurs enfants à « résister à leurs appétits déréglés et désordonnés » (J. Locke, 1992, p.34) doivent se retenir, selon John Locke, de donner à leurs enfants tous ce qui leurs sont agréables. Ils doivent plutôt leur offrir les choses qu'ils jugent utiles pour leur cohabitation avec leurs semblables. Cela dit, pour amener un enfant à dompter ses objets de convoitise, les parents doivent prendre soin de leur accorder uniquement ce qui est nécessaire à leurs besoins. C'est dire que les encadreurs ne doivent jamais donner à leurs protégés « ce qu'ils réclament par des cris » (J. Locke, 1992, p.34). À ce sujet, ils doivent rester fermes sur leurs positions pour obtenir de leurs enfants une soumission complète à leur volonté.

Locke pense, d'ailleurs, que pour faire d'un enfant un être obéissant, il est du devoir des parents de lui inculquer ce sentiment dès son enfance. Pour lui, c'est se tromper gravement en se montrant indulgent avec les enfants lorsqu'ils sont petits. Il faut se récuser de leur faire obtenir une chose ou faire une action qui ne leur convient pas. Les parents ne doivent pas leur accorder ceci ou cela sous prétexte qu'ils sont petits et parce qu'ils le désirent. Locke reste confiant qu'en appliquant fermement cette recommandation, les enfants

apprendront à se passer de satisfaire vaille que vaille tous leurs envies. Ils ne s'aviseront plus de vouloir être les maîtres à force de brailler ou de se dépiter. Ils ne seraient pas, enfin, désagréables à eux-mêmes et aux autres membres de la communauté.

S'ils sont accoutumés à respecter la volonté de leurs parents, ils seront semblables à ceux-ci une fois devenus grands. Ils auront les mêmes passions et désirs que leurs éducateurs. Or, leurs parents aiment être vus comme des créatures raisonnables, ils aiment jouir de leur liberté. Autrement dit, ils détestent être gênés par de perpétuelles réprimandes. Parce que les hommes sont, à l'âge de l'enfance, « faciles à gouverner » (J. Locke, 1886, p.35), Locke pense qu'ils doivent être accoutumés à cette ligne de conduite. En les conformant à cette vertu, ils agiront selon ses exigences tout le temps de leur existence car n'étant la seule qu'ils aient connue. Ils seront des personnes respectueuses des normes de leur cité à un âge avancé quand ils ne seront « plus sous les yeux » (J. Locke, 1992, p.16), de leurs parents. Aussi, l'on n'aurait aucune crainte à leur confier la gestion de la cité car ils sauront mettre en avant la volonté de la population et non leurs propres intérêts.

La coexistence pacifique passe donc inéluctablement par une bonne éducation. Pour Locke, l'instruction aux bons comportements doit être faite par les parents ou gouverneurs dès les premières heures de l'enfance. Cette instruction « doit surtout influencer le reste de la vie » (J. Locke, 1992, p.29) du jeune enfant. Avec le philosophe anglais, il faut donc comprendre qu'en matière d'éducation, il ne suffit pas seulement de donner à l'enfant des cours magistraux, de faire de beaux discours sur l'art de bien se tenir dans la société. Il faut surtout s'assurer et se rassurer de la mise en pratique des préceptes enseignés. En d'autres termes, éduquer un enfant, c'est faire en sorte que les habitudes de celui-ci soient conformes aux enseignements inculqués. Locke n'a-t-il pas dit que l'attitude de tout homme ne reflétait l'éducation reçue ? Si tel est le cas, tout être humain qui se croit tenu de contribuer pour sa part à la conservation du genre humain, comme c'est, en effet, son devoir, doit de ce fait inculquer à sa descendance les vrais principes qui doivent le rendre plus civilisé. Les parents doivent habituer les enfants, dès le berceau, à avoir de la tendresse pour toutes les créatures sensibles afin qu'ils soient, une fois l'enfance écoulée, respectueux de l'humain. C'est par ce procédé que le salut

des populations, tant recherché, sera une réalité. Mais, cet évangile de Locke a-t-il du mérite ?

3-La théorie lockéenne de la tolérance : mérites et limites

Au vu des déchirements des sociétés dus aux guerres religieuses, ethniques, culturelles ou raciales, l'éducation à la tolérance a été présentée comme une nécessité par Locke et ses disciples. À en croire ceux-ci, la promotion de la tolérance est même un impératif dans la mesure où elle « s'inscrit dans une logique d'utilité » (P. Sassier, 1992, p.79), c'est-à-dire pour le bien général. Quels sont les bienfaits que procure la tolérance pour que Locke en fasse tant sa promotion ? Aussi, la conception lockéenne de la tolérance est-elle l'idéal ?

3-1-Des avantages de la tolérance

Contrairement à l'optimisme des partisans de la tolérance, certains sont très sceptiques quant à l'idée selon laquelle la diversité d'opinion renforcerait l'ordre social. Bon nombre d'individus vont jusqu'à déclarer que « l'ordre social véritable est (...) dépendante du regroupement de tous autour d'une vérité » (P. Sassier, 1992, p.111). Cette position qui défend l'idée selon laquelle la diversité d'opinions est source de trouble rejoint de très près celle du Moyen Âge. Les religieux de cette époque soutenaient, en effet, que la diversité de croyance constituait « une menace [extrêmement grave] pour la paix civile et pour l'autorité de l'État » (P. Sassier, 1992, p.18). La paix sociale serait une réalité, selon eux, à condition que les membres de cette localité s'éloignent des idées contradictoires pour partager une même opinion.

Loin d'être une entrave à l'ordre social, la tolérance participe, selon Locke, à « la paix et l'ordre civil » (J. Locke, 1992, p. 95). Elle est, en effet, un bon moyen pour garantir l'intérêt public, de rapprochement des peuples du fait qu'elle prône la retenue, l'union, le respect, l'acceptation de la diversité, la compréhension mutuelle. Elle est devenue même le leitmotiv des États démocratiques. Ceux-ci, dans la gestion de leurs cités, associent tous les composants. Toutes les couches de la société sont invitées aux prises de décisions. Ainsi, les lois qui régissent les sociétés républicaines émanent de l'ensemble des citoyens et non d'un seul individu ou encore d'une catégorie

de la population. Les dirigeants écoutent leurs sujets, ils leur donnent la possibilité de s'exprimer sur le bien-fondé ou les inconvénients d'un projet de loi quelconque. Ne dit-on pas que « c'est l'accoutumance à la multiplicité des idées se fécondant mutuellement qui constitue l'ordre public » (P. Sassier, 1992, p.111) ? C'est sans nul doute dans l'optique de faire le choix judicieux que dans les pays démocratiques, les dirigeants ne se limitent pas seulement qu'à leurs seules opinions. En tendant une oreille attentive au peuple, l'État cerne mieux ses attentes, ce qui le met à l'abri des crises et des révoltes. La tolérance serait donc « une condition nécessaire au perfectionnement de l'administration » (P. Sassier, 1992, p.110).

La tolérance, en plus de concourir à la cohésion sociale, participe au progrès scientifique. En se référant à l'histoire de l'humanité, l'on se rend compte que l'intolérance religieuse a eu une incidence douloureuse sur le monde scientifique. Plusieurs exemples illustrent assez clairement cette affirmation. Les cas de Galilée et de Giordano Bruno ne sauraient tomber dans l'oubli. L'histoire nous apprend que Galilée a été violemment attaqué après avoir contesté la théorie aristotélicienne concernant les tâches solaires. En effet, cette conception ancienne muée en dogme affirmait sans relâche que les tâches solaires ne sont que la résultante du passage de minuscules planètes devant le soleil. Face à ce dogme, Galilée rétorquait que le soleil est un astre parfait, immuable. Il insinuait que ces tâches appartiennent au soleil. En remettant ainsi en cause cette célèbre théorie aristotélicienne admise depuis des siècles par l'Église, Galilée a été étiqueté d'hérétique et subit plusieurs attaques. Ces livres sont dans un premier temps confisqués avant d'être, par la suite, condamné à la prison à vie. Quant à Giordano Bruno, il a été brûlé vif après huit années de procès pour avoir soutenu que l'univers est infini et qu'il existe une pluralité de monde et pour avoir soutenu également l'héliocentrisme.

De peur de subir les mêmes sorts que Galilée et Giordano Bruno, plusieurs scientifiques ont préféré renoncer à leurs opinions et recherches. Ce qui a rendu la science stagnante. C'est d'ailleurs ce que relate Naigeon en ces termes : « l'intolérance répand la terreur dans les esprits (...), attaque la science, (...), décourage l'industrie » (Naigeon, cité par P. Sassier, 1992, p. 112).

Au vu de ce qui est démontré ci haut, il est sans conteste que le refus de la contradiction a freiné l'avancée de la science avec la perte d'un grand nombre de savants. Le plus triste c'est que leurs découvertes, qui ont été rejetées, ont fini, plusieurs années après, par être admises par leurs bourreaux. Aujourd'hui, la liberté accordée au monde scientifique fait connaître à ce domaine une avancée spectaculaire, participant ainsi au bien-être de la grande famille humaine. La tolérance a permis de sortir les hommes de l'obscurantisme dans lequel ils sont longtemps restés. Grâce à cette volonté d'accepter les opinions de l'autre, les hommes ont fini par s'en rendre compte de leurs erreurs et de les corriger. Ils savent aujourd'hui que le soleil est au centre de l'univers et que gravite autour de lui les autres planètes. La tolérance dans l'univers scientifique permet d'assurer incontestablement à un grand nombre d'individus une aisance matérielle accrue. Grâce à cette tolérance, la science réussit à procurer au genre humain une vie plus digne, moins dépendante. Dans le domaine médical, la science arrive à faire face aux préoccupations liées à la survie. Elle parvient à faire reculer la mort. Les découvertes scientifiques contribuent à l'éradication de plusieurs préjugés alimentant les inégalités et frustrations sociales. La science est parvenue à donner des explications rationnelles à des phénomènes génétiques comme l'albinisme par exemple.

Retenons que la tolérance permet aux hommes de déployer de jour en jour leur imagination pour le bien de tous. De ce constat, il est donc clair que « la tolérance [constitue] un instrument de bonheur des peuples » (P. Sassier, 1992, p. 112). En d'autres termes, la multiplicité des opinions attire son attention sur ses erreurs, tout en lui permettant de se mettre en cause et de se perfectionner. Mieux, la tolérance enrichit l'homme. Si Locke milite pour la promotion de la tolérance parce qu'elle favorise la cohésion sociale, certaines de ses déclarations lèvent des réserves sur la sincérité de son militantisme en faveur de la tolérance.

3-1- Locke et le paradoxe de la tolérance

La fin du pouvoir politique, nous dit Locke, c'est de maintenir l'égalité entre tous les citoyens. Aussi, elle est de veiller à la réalité de la liberté de tous. Comme pour le soutenir, Ghaleb Bencheikh nous fait savoir qu'« aucun pouvoir politique sérieux, ne peut aller à l'encontre » (G. Bencheikh, 2005, p. 120) de cet ultime dessein. Mais, est-ce que Locke est vraiment en accord avec les idées qu'il véhicule ?

Selon Locke, l'un des piliers fondamentaux sur lequel doit s'appuyer le pouvoir politique pour préserver la propriété des citoyens est la promotion de la tolérance. Il convient, toutefois, d'émettre des réserves sur la manière dont Locke conçoit cette tolérance. Dans son élan de promotion de la tolérance, Locke met, en effet, en marge certains groupes de personne, notamment les catholiques et les athées.

Suivant l'assertion de Locke, les athées qui sont, par définition, des personnes qui ne croient en rien qui soit au-dessus des lois humaines, c'est-à-dire en l'existence d'une divinité quelconque, constituent une réelle menace pour le bon fonctionnement de la cité. La raison avancée c'est que ces individus, qui n'ont foi en aucun être suprême sont de mauvaise foi. De ce fait, ils ne respecteront jamais leurs engagements vis-à-vis de la société. En d'autres termes, les athées n'honoreront jamais la promesse faite à la communauté. Une attitude qui fera forcément connaître un trouble à la société. Voici, d'ailleurs, ce que Locke écrit à ce sujet : « ceux qui nient l'existence de Dieu ne doivent pas être tolérés, parce que les promesses, les contrats, les serments de bonne foi qui sont les liens de la société civile, ne saurait engager un athée à tenir sa parole ; et que si l'on bannit du monde la croyance d'une divinité, on ne peut qu'introduire aussitôt le désordre et la confusion générale » (J. Locke, 1992, p.95). De ces propos de Locke, l'on comprend que les athées, n'ayant foi en aucun jugement après leur passage sur terre, ceux-ci resteront, jusqu'à leur dernier souffle, des personnes vicieuses, exemptes de toute moralité. Ignorant un être suprême quelconque et n'ayant aucune crainte pour qui que ce soit, ils constituent un mal profond pour le bon fonctionnement de la cité. Tout pouvoir politique, soucieux donc de l'harmonie sociale, ne doit pas hésiter de bouter hors de ses frontières ces individus aux intentions nébuleuses.

Les catholiques, Locke estime qu'ils incitent à l'anarchie. En effet, selon sa conception, l'enseignement et l'organisation de l'Église catholique mettent à mal la stabilité de la société. Pour lui, cette religion enseigne à ses fidèles d'obéir « à un prince étranger (...) plutôt qu'au magistrat civil de leur pays » (J. Locke, 1992, p.95). Mieux, elle recommande à ses fidèles de ne reconnaître sur terre aucune autorité que le chef de l'Église catholique, à savoir le Pape. Par conséquent, tous les autres responsables de la société, en dehors de ceux désignés par le souverain pontife pour le suppléer, doivent être dépouillés de leur pouvoir.

Adeptes, sans doute de l'adage selon laquelle "il ne peut avoir deux capitaines dans un même bateau", Locke est sans équivoque. Pour lui, il est hors de question de laisser libre cours à une religion qui fait fi du contrat qui a vu naître la société politique. Il récuse aussi l'idée qu'une personne étrangère vienne concurrencer le pouvoir d'un prince sur ses propres terres. Voilà pourquoi il refuse que l'on cohabite avec ces personnes dont l'intention est de saper la quiétude de la cité. Cette idée, Locke la traduit nettement en ces termes : « il ne faut pas tolérer (...) une Église qui demande à ses fidèles de croire qu'il n'est pas nécessaire de tenir la parole qu'on a donné, ou que [les autorités] peuvent être détrônées par les sujets qui ne sont pas de leur religion » (J. Locke, 1992, p.95).

Mais, en quoi ne pas croire en Dieu peut faire d'une personne un hors la loi ? Mieux, comment dans une société laïque où il est défendu au pouvoir politique de s'appuyer sur les principes religieux pour diriger la cité, l'on se permet d'écarter certains individus sous prétexte qu'ils ne croient pas en une divinité ? Si la tolérance exige la cohabitation des toutes les couches sociales en faisant fi de leur appartenance religieuse, on pourrait se demander pourquoi Locke, promoteur de la tolérance, rejette-t-il l'athéisme et l'Église Catholique dans la cité de manière catégorique ?

Après ces déclarations, on ne nous reprocherait pas de soupçonner Locke d'intolérant. Si le philosophe anglais définit la tolérance comme le respect du choix des autres et non l'exigence des nôtres, l'acceptation de la culture de l'autre, de ses idées dont on ne partage pas, il doit pouvoir comprendre qu'en matière de religion, cette idée n'est pas à exclure. Tous les hommes ne peuvent pas être unanimes sur cette idée d'existence de Dieu.

Chacun a le libre choix de croire en son existence ou pas. D'ailleurs, si une personne ne croit pas en Dieu, en quoi empiète-elle sur la vie, sur les biens de son voisin pour lui coller cette étiquette de désespéré ? En rien, semble-t-il. Considérer donc les athées comme des personnes dont leur système renverse tous dans une société, c'est leur faire un faux procès. Ce que semble ignorer Locke, c'est que les athées, étant des êtres humains, doués de raison, sont à mesure d'agir conformément aux lois de la société au même titre que les religieux. Ils sont même capables de les respecter mieux que ces croyants. D'ailleurs, de toutes les crises qui ont secoué l'humanité au temps de Locke, lesquelles ont été provoquées par les athées ? Pas assez ou dirons-nous pas une. Mais, personne ne peut nier la part de responsabilité des religieux dans la plupart des conflits qui ont éclaté et continuent de perturber nos sociétés. Il suffit d'interroger l'histoire et l'actualité pour s'en convaincre. Les attentats perpétrés par les groupes terroristes ces dernières années en témoignent suffisamment.

Au vu de cette implication massive des religieux dans la quasi-totalité des perturbations de l'humanité, nous sommes forcés d'admettre que si le monde était exempt de religion, c'est sûr que de nombreuses crises n'auraient jamais vu le jour. Ce n'est pas Julia Saada Gendron qui nous dira le contraire quand elle affirme qu'« une société athée [serait] plus vivable » (J. S. Gendron, 1999, p. 334). C'est dire que les athées sont à mesure de se conduire honnêtement, qu'ils sont capables de se conformer aux lois de la cité contrairement à ce que peut bien penser Locke. Les dispenser de la tolérance pour prétendre éviter le désordre dans la société est, à notre avis, loin d'être fondé.

Aussi, Locke lui-même n'a-t-il pas exigé « la tolérance en faveur de ceux qui diffèrent (...) en matière de religion et qu'il ne fallait pas regarder comme chose monstrueuse » (J. Locke, 1992, p.167) mais la prendre comme nécessaire et avantageuse cette différence ? D'où vient donc le fait qu'il dénie la tolérance à certaines religions en l'occurrence la religion catholique ? Ne fait-elle pas partie des religions elle aussi ? Locke semble bien tourner le dos à ses propres principes. Sinon, qu'est-ce qui explique cette attaque de l'Église catholique ?

Si Locke avait pris soin de s'affranchir des enseignements de cette religion, il aurait compris que l'obéissance des fidèles catholiques au Pape n'est en rien une instauration d'un État dans l'État. De plus, ce Pape institué à la tête de l'Église catholique ne vient en aucun cas rivaliser avec l'autorité politique jusqu'à le dépouiller de son pouvoir. Locke doit comprendre que cette organisation de l'Église catholique est très conforme aux dispositions que lui-même a recommandé à toutes sociétés. N'a-t-il pas dit qu' « il n'y a point d'Église (...) qui puisse durer bien longtemps, et qui ne soit bientôt détruite si elle n'est gouvernée par quelques lois, et si les membres ne consentent à l'obéissance de quelques ordres » (J. Locke, 1992, pp.120-121)? C'est donc au vu de la préservation de cette société que l'Église catholique a opté pour cette organisation.

Aussi, les enseignements de cette Église sont éloignés de ce dont Locke lui reproche, c'est-à-dire la désobéissance à l'autorité politique. L'Église romaine a toujours instruit ses fidèles sur l'obligation de chacun d'obéir à tout instant à l'autorité civile. Le livre Saint qui est la Bible dont elle se sert mentionne assez clairement que « tout homme doit se soumettre aux autorités qui gouvernent un État » (La sainte Bible, 1995, Romains 13 verset 1). Ce passage ne vient-il pas remettre en question les accusations de Locke à l'encontre de l'Église catholique ?

Le paradoxe de la tolérance lockéenne n'est pas visible que sur ces deux points. On le perçoit aussi dans son refus du droit d'association. Sinon, quelle autre interprétation possible pouvons-nous faire de cette déclaration : « le magistrat (...) doit employer tous les moyens adéquats de la police (...) pour briser, supprimer (...) tout regroupement pour former des partis distincts à l'intérieur du peuple » (J. Locke, 1992, pp.120-121). N'est-ce pas une forme de rejet de tous ceux qui partagent une idée et qui veulent s'associer à l'intérieur d'une cité ?

En s'opposant à la naissance, à toutes idées nouvelles contraires à celles des dirigeants, on se demande bien ce que l'on entend de la liberté de conscience ou d'expression qu'il prétend défendre. Quel mal y a-t-il de voir des personnes qui vivent une même réalité se regrouper pour exposer leurs difficultés à l'autorité politique ? En empêchant une telle initiative, sur quelles bases le pouvoir politique s'appuierait-il pour s'assurer de la parfaite

gestion de la cité ? Aussi, si des voix ne se lèvent pas pour interpeller le pouvoir politique qu'il lèse certains de ses sujets, autrement dit, qu'il s'écarte de la mission pour laquelle il a été institué, comment peut-il prendre conscience de l'erreur qu'il est en train de commettre ?

Locke doit comprendre que le pouvoir politique est détenu par des humains et qu'en tant qu'hommes, ils sont sujets à l'erreur. C'est donc par des interpellations constantes de ces associations que le pouvoir politique parviendra à ses fins. Locke ignorerait que dans une société, lorsque plusieurs partis ou bon nombre de ses sujets se regroupent pour protester contre certaines décisions des dirigeants, c'est que ces actions sont contraires aux attentes du peuple, donc à leur mission. Le penseur "humaniste" qu'est Locke doit être sans crainte quant à l'issue des idées nouvelles qui rassemblent certains individus de sa communauté. Contrairement à ce qu'il peut bien penser, elles sont loin de « menacer la paix de l'État » (J. Locke, 1992, p.120). Leur visée n'est autre que sa consolidation, son éclosion. En d'autres termes, Locke doit comprendre ces associations comme des partenaires du pouvoir politique dans sa mission de recherche du bien social. Autrement dit, il ne doit pas voir ces partis qui se forment comme « ennemis dangereux » (J. Locke, 1992, p.121) pour la stabilité de la cité.

Machiavel ne dit-il pas qu'il faut user de la ruse pour avoir le pouvoir politique entre les mains ? Locke, semble militer pour cette thèse. L'on pourrait dire que c'est pour ses ambitions politiques qu'il s'est fait passer pour un être magnanime. Sa véritable personnalité, quand bien même il aurait voulu camoufler, a fini par faire surface.

Ce qu'on peut retenir c'est que la conception lockéenne de la tolérance est erronée par endroit. Ces déclarations infondées vis-à-vis des athées, des catholiques et des associations ou syndicats font admettre qu'il ne saisit pas totalement les rouages liés au concept de tolérance. Cette insuffisance atteste que le philosophe anglais est critiquable malgré ses belles idées.

CONCLUSION

Locke, à travers ses enseignements, particulièrement celui portant sur la promotion de tolérance, reste immortel. Sa conception de la tolérance demeure d'actualité du fait qu'elle prône des valeurs comme le pardon, l'amour de son prochain, le respect de la personne humaine, la fraternité, des vertus qui sont indispensables pour une paix durable tant convoitée par l'humanité. La laïcité des cités et la dévotion à la citoyenneté présentées comme les implications de la tolérance par le penseur de Warrington ont permis de taire les conflits interminables qui ne manquaient pas de décimer sa cité mais aussi la quasi-totalité des sociétés européennes tout au long du Moyen Âge. « Les idées éclairées (...) mises en avant par Locke » (S. G. Fabre, 1992, p. 119), pour avoir permis de stabiliser les communautés en proie de violences, achève de convaincre qu'elles demeurent indispensables pour le salut des peuples et ce malgré les critiques qui peuvent lui être faites.

BIBLIOGRAPHIE

- BOA Tiémélé Ramses, 2015, L'ivoirité et l'unité de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Les Éditions du CERAP
- CORBIN Alain, et Al, 2007, Histoire du christianisme, Paris, Seuil.
- BENCHEIKH Ghaleb , 2005, La laïcité au regard du Coran, Paris, Presses de la Renaissance.
- FONBAUSTIER Laurent, 2004, John Locke, Le droit avant l'État, Paris, Michalon.
- GILSON Bernard, 2000, Locke-Philosophie générale et politique, Paris, J. Vrin.
- GOYARD- FABRE Simone, 1986, John Locke et la raison raisonnable, Paris, Vrin.
- GOYARD-FABRE Simone, 1996, Élément de philosophie politique, Paris, Armand Colin/Masson.
- RATABOUL Jean Louis, 1982, L'anglicanisme, Paris, Presses Universitaires de France.
- SAADA GENDRON Julie, « La tolérance et les limites de la souveraineté », *in Revue des deux mondes n° 340*, sous la direction de Marc Ladreit de LACHARRIERE, novembre-décembre 1999.
- SORO Guillaume, 2005, Pourquoi je suis devenu un Rebelle. La Côte d'Ivoire au bord du gouffre. Entretien avec Serge Daniel, Paris, Hachette Littérature.
- La sainte Bible, 1995
- LOCKE John, 1965, Lettre sur la tolérance, Quadrige, Presse Universitaires de France, trad, Raymond Polin.
- LOCKE John, 1977, Deuxième traité du gouvernement civil, suivi de Constitution fondamentales de la Caroline et résumé du premier traité du gouvernement civil, Paris, J. Vrin, Bernard Gilson.
- LOCKE John, 1992, Lettre sur la tolérance, précédé d'Essai sur la tolérance et de sur la différence entre pouvoir ecclésiastique et pouvoir civil, Paris, Garnier Flammarion, trad, Jean Le Clerc, Introduction, Bibliographie et notes par Jean Fabien Spitz.

- LOCKE John, 1992, Deuxième traité du gouvernement civil, Trad. David Mazel, Paris, Flammarion.
- LOCKE John, 1992, Quelques pensées sur l'éducation, trad. Gabriel Compayré, Paris, Vrin.
- LOCKE John, 1998, Essai philosophique concernant l'entendement humain, Paris, Vrin, trad, M. Coste.
- LOCKE John, 1999, Que la religion chrétienne est très-raisonnable, trad, Hélène BOUCILOUX, Oxford, Voltaire Fondation.
- LOCKE John, 1986, Essai sur la loi de nature, trad. GUINERET Hervé, Caen, Centre de philosophie de l'université de Caen.
- PARMENTIER Marc, 2002, Le vocabulaire de Locke, Paris, Ellipses.
- SASSIER Philippe, 1992, Pourquoi la tolérance, Librairie Arthène, Fayard.
- Revue des témoins de Jéhovah, 1901, L'humanité à la recherche de Dieu, Boulogne-Billancourt, Édition des témoins de Jéhovah de France.
- DIAKITÉ Samba, 2014, Philosophie et contestation en Afrique. Quand la différence devient un différend, Bouaké, IRDA (Institut de Recherches pour le Développement en Afrique).
- DIAKITÉ Samba, 2014, Politiques Africaines et identités Des liaisons dangereuses, Québec.

WEBOGRAPHIE

- BARTOLO Romain « Violence anti-Ahmadie et état de l'intolérance religieuse en Indonésie », in <https://www.iris-france.org/43142-violence-anti-ahmadie-et-etat-de-lintolerance-religieuse-en-indonesie/>, consulté le 12/08/214
- BENABED Shahinez, « Expulsion des chrétiens évangéliques du Maroc : une décision abusive ? », in [http : www.afrik.com/article_19219.html](http://www.afrik.com/article_19219.html), consulté le 31/08/2013.
- COLETTE Elise, « Chrétiens en terre d'Islam : l'impossible cohabitation ? » in <https://www.jeuneafrique.com/197831/societe/chr-tiens-en-terre-d-islam-l-impossible-cohabitation/03/02/2013>
- DOUGUELY Georges, « Maghreb : le charme discret du christianisme », in <https://www.jeuneafrique.com/197829/societe/maghreb-le-charme-discret-du-christianisme/> consulté le 02/07/217
- GADOU Dakouri, « Crise ivoirienne : enjeux et sens d'une mobilisation patriotique », in [http://www. Gap.ugent.be/africafocus/pdf/4vol 22-2 Gadou.pdf](http://www.Gap.ugent.be/africafocus/pdf/4vol_22-2_Gadou.pdf), p.71. Consulté le 16/05/2013.
- Rapport de Human Right Watch, « Côte d'Ivoire : des hommes politiques incitent à la haine », in », in <http://www.Hrw.org/fr/news/2001/08/c-te-divoire-des-hommes-politiques- incitent-la-haine- raciale>, consulté le 03/02/2013.
- SINZOGANG, « Tribalisme et Politique (Exemple de Havouo et Koimea, Œuvre Ivoirienne) », in <http://www.dissertationsgratuites.com/dissertations/Tribalisme-Et-Politique-Exemple-De/257003.html>. Consulté le 08/05/2013.

Achévé d'imprimer
sur les presses



Décembre 2020

ISBN : 2-909426-50-5

EAN : 9782909426501

REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'ÉDUCATION